

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Raymond HALAIS, Laurence TIREL, Mathilde DERoyANT, Nicolas LEMOULAND, Jean GILLIERS, Henri AVRIL, Sandrine QUINTIN, Rose-Marie BAUDRY, André PÉPIN

Absents : Christian BAUDRY (excusé) , Anne-Marie MENARD

Secrétaire : André PÉPIN est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de
la réunion du 31
mars 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 31 mars 2017.

2017/024
FINANCES
Attribution des
subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Union Nationale des Anciens Combattants	150 €
- Association Sportive et Culturelle Fontenelloise	760 €
- Association les Amis de Jean Langlais	760 €
- A.C.C.A	190 €
- Restaurants du Cœur	100 €
- Chambre des Métiers d'Ille-et-Vilaine	65 €

TOTAL 2 025 €

Par ailleurs, concernant l'A.C.C.A., il sera provisionné 200 € supplémentaires qui seront versés lorsque 100 ragondins auront été piégés.

2017/025
FINANCES
Participation aux
frais de
fonctionnement
de l'école
publique
d'Antrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation faite par la Commune d'Antrain accueillant des enfants de La Fontenelle dans son école publique, contribution égale à 100 % du coût moyen par élève des frais de fonctionnement tel qu'il résulte des dépenses :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
Charges	74 356.88 € (75 433.20 € en 2015)	29 722.59 € (29 420.27 € en 2015)	104 079.47 € (104 853.47 € en 2015)
Nombre d'élèves	34 (42 en 2015)	90 (90 en 2015)	124 (132 en 2015)

Coût par élève	2 186.97 € (1 796.03 € en 2015)	353.84 € (326.89 € en 2015)	
-----------------------	-------------------------------------------	---------------------------------------	--

La participation demandée pour les enfants de La Fontenelle scolarisés s'élève à une contribution égale à 100 % du coût moyen par élève des frais de fonctionnement :

- **21 869.67 € pour 10 élèves en maternelle** (19 756.31 € pour 11 en 2015)
 - **5 307.61 € pour 15 élèves en élémentaire** (7 518.51 € pour 23 en 2015)
- soit un total de **27 177.28 €** (27 274.83 € en 2015)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de participer suivant une contribution aux frais de fonctionnement pour les enfants de La Fontenelle fréquentant l'école publique d'Antrain, s'élevant à :

- 20 010.78 € pour 10 élèves en maternelle (1 étant arrivé le 17/11 et 1 le 01/03)
- 5 307.61 € pour 15 élèves en élémentaire

2017/026
FINANCES
Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée d'Antrain

Monsieur le Maire fait part du nombre d'enfants scolarisés à l'école privée Sainte-Anne d'Antrain : 10 en maternelle et 12 en élémentaire (8 et 14 l'année dernière).

Il propose de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Anne sur la même base que pour les enfants scolarisés en élémentaire à l'école publique d'Antrain, soit $12 \times 353.84 \text{ €} = 4\,246.08 \text{ €}$ (4 576.46 € l'année dernière). Concernant la maternelle, Monsieur le Maire rappelle le montant de la subvention attribuée l'année dernière : 7 812.40 € pour 8 élèves, soit 976.55 € par élève.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer la participation à 14 011.58 € pour l'école privée Sainte-Anne d'Antrain (soit 4 246.08 € pour le primaire et 9 765.50 € pour la maternelle).

2017/027
FINANCES
Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Sougeal

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Maire de Sougeal demandant une subvention pour les élèves inscrits à l'école privée (1 en élémentaire). Ce dernier sollicite une contribution pour l'année scolaire 2016-2017. Il propose une attribution de 374 € par élève pour l'élémentaire (coût moyen départemental).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une participation de 374 € par élève pour l'élève en élémentaire (coût moyen départemental).

2017/028
ADMINISTRATION GENERALE
Désignation d'un membre du C.C.A.S.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Rose-Marie BAUDRY du C.C.A.S. Il propose de désigner un nouveau membre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de désigner Madame Laurence TIREL en tant que membre du C.C.A.S.

2017/029
ADMINISTRATION GENERALE
Mise en place de l'opération « Argent de poche »

Monsieur le Maire propose de reconduire l'opération « Argent de poche » qui consiste à proposer à des jeunes de 16 à 18 ans, pendant les vacances scolaires, des petits chantiers de proximité (désherbage, peinture, entretien espaces publics etc...) en contrepartie d'une rémunération fixée à 15 € pour 3 heures maximum par jour, durant la semaine du 31 juillet au 04 août.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de proposer ce dispositif aux jeunes de 16 à 18 ans.

2017/030
AFFAIRES
FONCIERES
Location de la
parcelle cadastrée
section A n°1259

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis la parcelle cadastrée section A n°1259 (10 766 m²) par acte notarié en date du 19 janvier 2015. Il propose de la louer à Monsieur Emile LEMARIGNER pour un montant de 172.69 € annuels, actualisé chaque année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer à Monsieur Emile LEMARIGNER la parcelle cadastrée section A n°1259 pour un montant de 172.69 € annuels, actualisé chaque année.

2017/031
AFFAIRES
FONCIERES
Cession de chemin
au lieudit « la
Porte »

Monsieur le Maire fait part du courrier envoyé à Monsieur Emile LEMARIGNER concernant une cession de chemin au lieudit « la Porte ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, dans l'attente de la réponse de Monsieur LEMARIGNER, de réétudier cette question.

2017/032
VIE MUNICIPALE
Concours des
maisons fleuries

Compte tenu des conditions climatiques et notamment de l'arrêté préfectoral de mise en alerte sécheresse sur l'ensemble du département incitant à restreindre l'arrosage, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de suspendre le concours des maisons fleuries cette année.

QUESTIONS
DIVERSES

Monsieur le Maire propose d'établir le tableau des permanences du bureau de vote pour l'élection législative qui se tiendra les 11 et 18 juin.

PREMIER TOUR

08h00 – 10h00	10h00 – 12h00	12h00 – 14h00	14h00 – 16h00	16h00 – 18h00
HALAIS TIREL	PEPIN QUINTIN	C. BAUDRY GILLIERS	DEROYANT LEMOULAND	R-M BAUDRY AVRIL

DEUXIEME TOUR

08h00 – 10h00	10h00 – 12h00	12h00 – 14h00	14h00 – 16h00	16h00 – 18h00
HALAIS TIREL	AVRIL PEPIN	C. BAUDRY GILLIERS	LEMOULAND R-M BAUDRY	QUINTIN MENARD

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2017/024	FINANCES : Attribution des subventions
2017/025	FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique d'Antrain
2017/026	FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée d'Antrain
2017/027	FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Sougeal
2017/028	ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un membre du C.C.A.S.
2017/029	ADMINISTRATION GENERALE : Mise en place de l'opération « Argent de poche »
2017/030	AFFAIRES FONCIERES : Location de la parcelle cadastrée section A n°1259
2017/031	AFFAIRES FONCIERES : Cession de chemin au lieudit « la Porte »
2017/032	VIE MUNICIPALE : Concours des maisons fleuries

Philippe GERMAIN		Nicolas LEMOULAND	
Etienne GUICHARD		Jean GILLIERS	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	
Mathilde DEROYANT			